

Information de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme d 'Audierne (29)

n° MRAe 2022-009868

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 17 mai 2022. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 18 août 2022 Pour la MRAe Bretagne,

Signé

Florence CASTEL, membre permanent